

03.12.2003 - 11:13 Uhr

La CRS réclame le respect des valeurs humanitaires

Berne (ots) -

La Croix-Rouge suisse demande que les migrants soient protégés contre tout traitement discriminatoire et inhumain. Elle s'engage en plus pour le respect du droit humanitaire, ceci pour parer à l'instrumentalisation des organisations humanitaires à des fins politiques. Ces postulats figurent au centre de l'intervention de la CRS devant la 28ème Conférence Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La CRS s'inquiète du fait que de nombreux gouvernements tendent à subordonner l'assistance au développement à la réadmission par les Etats concernés de leurs ressortissants déboutés. Elle appelle par conséquent à la responsabilité des pays d'émigration d'assurer des conditions favorables à l'intégration de leurs propres ressortissants. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent s'engager afin que les droits et la dignité des migrants soient assurés, afin que l'accès aux soins et à l'éducation leur soit facilité, et afin que la compréhension entre populations autochtone et étrangère soit améliorée.

La CRS est également très préoccupée par l'érosion actuelle du respect des principes du droit international humanitaire. Du fait du danger de se voir instrumentalisées à des fins politiques, les composantes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent se conformer au strict respect des principes d'impartialité et de neutralité. Elles doivent redoubler d'effort pour diffuser les principes et les règles du droit international humanitaire et pour éviter toute confusion entre assistance humanitaire et engagements militaires.

La 28ème Conférence Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a lieu à Genève du 2 au 6 décembre 2003. Elle réunit les délégations des 181 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Fédération internationale et du CICR ainsi que des 191 parties contractantes des Conventions de Genève.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à:
M. Daniel Biedermann, Directeur de la CRS, tél. 031 387 74 25

Ce communiqué ainsi que le texte intégral de la déclaration peuvent être téléchargés à partir d'internet: www.redcross.ch